



DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SESSION DE FORMATION

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Nom du syndicat :

No syndicat :

Installation :

Date(s) de la session :

Lieu de la session :

Personne(s) formatrice(s) :

COCHEZ LA SESSION SUIVIE : UN FORMULAIRE PAR SESSION

Litiges I

Négociation

Délégué-es

Litiges II

Délégué-es site

VPP 2

Leadership

Autres (spécifier) :

VOUS DEVEZ FOURNIR VOTRE LIBÉRATION SYNDICALE POUR TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

FORMATION

Nombre de jours de la session de formation : X 200 \$ / 275 \$ =

OU
Nombre de jours de la session de formation : X 180 \$ =

Nombre de km si session à plus de 100 km : X 0,632 \$ =

Politique de remboursement de la FSSS (révision en février 2022) :

- La Fédération assume 200 \$ par jour de formation, pour un (1) délégué par syndicat de la FSSS ou 275 \$ par jour pour une ou un délégué-e ayant un horaire atypique (plus de 8 heures par jour)
- Pour les syndicats du secteur des RSGE et RI-RTF, un remboursement de 180 \$ pour une ou un délégué sera accordé avec preuve de remplacement, lequel montant sera pris à même leurs ententes respectives d'activités de vie associative.
- La Fédération assume le kilométrage parcouru selon la politique relative et les barèmes en vigueur à la CSN si la formation se donne dans la région du syndicat mais à plus de 100 km de la résidence de la ou du participant-e.

Signature de la personne déléguée

Date :

Signature de la personne conseillère

Date :

Assurez-vous de bien compléter le formulaire et de joindre tous les documents nécessaires au traitement de la demande. Vous devrez obligatoirement signer les feuilles de présences.
Toute demande incomplète et non-autorisée par une personne conseillère responsable de la formation vous sera retournée sans traitement.